

Réunion du Comité du 19 septembre 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 19 Septembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 12 Septembre 2023

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Frédéric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LAMONTAGNE Gilles ; LARDY Loïc ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VAREILLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; BERTRAND Alain ; BRUNATI Gilles ; CARDEAUD Daniel ; DAUDON Moise ; DESSALLES Patricia ; DINDAULT Gérard ; JEANROT Frédéric ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie.

Excusés : BOURSALT Sébastien ; BRAIBANT Claudette ; BUNLON Marie Christine ; CHARDIN Marie Hélène ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; JANOT Florence ; LARIGAUDERIE Gilles ; LUGUET Fabienne ; MERLAUD Jean-Luc ; PHILIPPON Kévin ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur CARIAT Jacky

GLENISSON M-Claude (Com Com Pays Dunois) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis (LAFAT)
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland (VAREILLES)
PHILIPPON Kévin (SAINTE FEYRE) donne pouvoir à GASPARD Isabelle (SAINTE FEYRE)
VIEILLERIBIERE Pascal (ST PRIEST LA PLAINE) donne pouvoir à CHAPUT J-Paul (CCBGB)
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LA SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)

DELIBERATION n°2023-02-043

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	75	121
Pouvoirs	6	8
Votants	81	129

Code nomenclature : 5.7- Intercommunalité

Objet : Elargissement sur la compétence SPANC – Creuse Sud Ouest

Monsieur Le Président rappelle la position de principe prise par le Comité Syndical du 07 mars 2023 relative à un éventuel transfert de la compétence SPANC par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest. Depuis, le travail a été mené et a mis en avant les éléments suivants :

- Sur le transfert proprement dit :
 - Transfert d'un agent (agent de maîtrise – profil technicien SPANC) – le 2^{ème} agent aura quitté ses fonctions en 2023 – agent intégré sur le régime Evolis 23 (horaires, missions, rémunération,)

- Transfert du matériel associé à la mission (2 ordi – 2 VL – petit matériel etc.)
- Transfert des résultats budgétaires (budget à l'équilibre en 2021 et 2022)
- Application intégrale des règles de fonctionnement du SPANC Evolis 23 sur le secteur CSO, y compris le régime des astreintes.

Ce transfert de compétence viendra donc conforter le service eau et assainissement et M le Président propose donc de l'approuver. Il indique que, d'une part, ce transfert constituera un élargissement du périmètre d'intervention d'Evolis 23 et sera donc soumis à l'accord des membres et que, d'autre part, il conduira à faire évoluer la représentation de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest.



Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence SPANC par la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest au 1^{er} janvier 2024 ;
- Autorise M le Président à signer tout document relatif à ce transfert et notamment les actes relatifs au transfert de personnel, de biens, de contrats et de budgets.

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot

PUBLICATION : 26 SEP. 2023

